

**Pour en finir avec un faux débat :
les statistiques ethniques**

Rahsaan Maxwell

Préface Patrick Weil

En mars dernier, le commissaire à la diversité proposait au directeur de l'Institut national d'études démographiques, François Héran, de présider un comité pour la mesure et l'évaluation des discriminations. Ce comité proposera courant septembre 2009 des catégories d'observations pour la mesure et l'évaluation de la diversité et des discriminations.

On fait grand cas depuis des mois de l'éventualité qu'il conduise à l'instauration de « statistiques ethniques ».

Seule cette méthode de comptabilisation des Français et des étrangers résidant en France selon des catégories ethno-raciales permettrait, disent ses défenseurs, de reconnaître le caractère ethno-racial de nombreuses discriminations et de commencer à y remédier. Ses censeurs y voient au contraire le risque, trop dangereux pour être pris, de réifier des appartenances et, partant, de racialisier la société française.

Mais l'essentiel est ailleurs : par les polémiques qu'il a nourries, le débat sur les statistiques ethniques, au lieu d'y préluder, a fini par préempter la question des discriminations. Or à force de s'affairer pro et contra sur la mesure de la diversité, c'est paradoxalement le combat opérationnel contre les discriminations qu'on a négligé.

La lutte contre les discriminations était déjà au cœur des Cahiers de Louis Schweitzer (décembre 2007), Géraldine Faes et Stephen Smith (novembre 2007) et Jamin Raskin (octobre 2004). En Temps Réel se réjouit donc que l'étude inédite de Rahsaan Maxwell et sa préface par Patrick Weil ici présentées contribuent à reposer le débat sur les statistiques ethniques dans la ligne qu'il n'aurait jamais dû quitter : la lutte effective contre les discriminations.

Patrick Weil, qui avait refusé de siéger à la commission Héran, livre ici les raisons fortes, législatives, constitutionnelles et stratégiques, de son refus des statistiques ethniques. Mais comme il le rappelle, l'essentiel à ce stade du débat public est bel et bien de sortir de la sclérose de la polémique.

Or le travail de Rahsaan Maxwell, qu'il introduit, montre avec brio qu'au lieu de débattre on aurait mieux été inspiré d'utiliser des instruments existants. Il est piquant de noter que ce travail a été mené par un chercheur américain et sur le fondement de l'échantillon démographique permanent (EDP), qui contient aujourd'hui des données sur près de 900 000 personnes, et a été mis en place par l'INSEE en... 1968.

Outre les résultats très intéressants auxquels il conduit sur le déclassé social, l'employabilité, les qualifications, la participation électorale selon l'origine de l'immigration, son article invite à agir dans deux directions.

D'une part, des données existent. Il faut les trouver et mieux les exploiter pour démontrer l'existence de discriminations dans les entreprises, les institutions publiques et l'enseignement supérieur : comme le rappelle fortement Patrick Weil « si une enquête menée avec les données fondées sur les lieux de naissance et la nationalité des personnes et de leurs ascendants indique que des diplômés de l'enseignement supérieur d'origine africaine ou antillaise titulaires d'un mastère de gestion ont, toutes choses étant égales par ailleurs, deux fois moins de chances d'être cadres dans une entreprise privée, que les mêmes diplômés d'origine métropolitaine, a-t-on besoin de connaître le nombre exact de noirs dans cette entreprise pour en conclure que les personnes au phénotype noir subissent des discriminations? »

Sur cette base, des progrès opérationnels peuvent ensuite rapidement être faits. Rahsaan Maxwell propose de faciliter l'accessibilité de l'échantillon démographique permanent. Patrick Weil soutient que le type de données collectées par l'EDP puisse être utilisé pour mesurer les discriminations tant dans les secteurs privé que public et propose de renforcer les pouvoirs et les moyens de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations.

En Temps Réel est heureux d'apporter une contribution novatrice et pragmatique à un débat de grande actualité qu'encombrent trop souvent des querelles de principe, alors que beaucoup peut déjà être étudié et fait avec les instruments existants.

Rahsaan Maxwell est Assistant Professor of Political Science à l'University of Massachusetts, Amherst.

Patrick Weil est Directeur de recherche au CNRS (centre d'histoire sociale du 20ème siècle).

SOMMAIRE

PREFACE	9
L'ETUDE DES POPULATIONS MIGRANTES EN FRANCE	23
L'ECHANTILLON DEMOGRAPHIQUE PERMANENT	23
Options existantes	25
L'Echantillon démographique permanent	27
L'EDP ET LES SITUATIONS SOCIO-ECONOMIQUES	30
Les situations en termes d'éducation	32
Situations professionnelles obtenues	37
Le taux de chômage	43
VOTE ET POLITIQUES D'INTEGRATION	45
La combinaison de l'informatique et de l'EPE : Analyse des votes	46
Implications de l'analyse de vote	49
CONCLUSION	50

PREFACE

Patrick Weil

Depuis quelques mois, le débat fait à nouveau rage. Faut-il compter les Français et les étrangers qui résident en France selon des catégories ethno-raciales ou des appartenances religieuses ? C'est le cas dans d'autres pays (Royaume-Uni, Russie) mais surtout aux Etats-Unis qui servent le plus souvent de référence. A la crainte de voir le recueil systématique de données « ethniques » contribuer à une racialisation de la société française, répond la conviction que le refus d'effectuer ce comptage masque le caractère ethno-racial de nombreuses discriminations ou le refus de regarder en face la « diversité » de la société française.

En mars 2009 un comité pour la mesure et l'évaluation des discriminations (COMEDD) présidé par François Héran, directeur de l'Institut national d'études démographiques (INED) a été chargé par le commissaire à la diversité, Yazid Sabeg, de « proposer des catégories d'observation » « pour la mesure et l'évaluation de la diversité et des discriminations ». Le manque d'instruments de mesure de la diversité empêcherait de lutter contre les discriminations ; ce comité est chargé d'en proposer de nouveaux. En fait ce comité a reçu deux missions qui me semblent différentes : la mesure de la diversité et la lutte contre les discriminations.

Autant la lutte contre les discriminations est légitime dès lors qu'elle est opérée avec des instruments dont le travail de Rahsaan Maxwell publié ici montre qu'ils existent pour l'essentiel déjà, autant la mesure de la diversité paraît dangereuse et d'ailleurs inconstitutionnelle. Voici pourquoi.

Les seules distinctions entre être humains admises par la communauté internationale sont celles relatives à la nationalité, aux noms transmis ou attribués, à la date et au lieu de naissance, au genre, au domicile ou au statut matrimonial.

Quid des autres distinctions, par exemple ethno- raciales ?

Les Américains lorsqu'ils se sont déclarés indépendants ont établi au cœur même de leur territoire, de leur Constitution et de leur système politique et social l'esclavage, avec comme corollaire le comptage distinct dans le recensement des esclaves comme 3/5 d'hommes libres puis – après l'abolition – un siècle de ségrégation légitimée par le droit de nombreux Etats et la Cour Suprême du pays ainsi que par le maintien de catégories raciales dans le recensement¹.

Lorsque ces deux siècles de discriminations ont été dépassés, au tournant des années 1960, les mêmes catégories raciales auxquelles étaient habitués les Américains ont été conservées. Mais leur usage a été inversé au service d'une politique *d'affirmative action*, de discrimination positive. Instrument de ségrégation, elles sont devenues outil de réparation des discriminations passées, de promotion des minorités noires ou hispaniques, des femmes, puis (pour justifier de continuer à en user) instrument de mesure de la « diversité »².

Sous l'effet du mouvement civique pour l'égalité des droits puis des politiques de préférence raciale (*affirmative action*) les Noirs - et les autres minorités - ont fait, en quarante ans, leur place dans

¹ Cf. Paul Schor, « Le métissage invisible. L'héritage de l'esclavage dans les catégories du recensement américain », in Patrick Weil, Stéphane Dufoix (dir.), *L'esclavage, la colonisation et après...* PUF, 2005.

² Cf. Gwénaële Calvès *L’Affirmative Action dans la jurisprudence de la Cour Suprême des Etats-Unis, le problème de la discrimination positive*, LGDJ, 1998 et Daniel Sabbagh, *L'égalité par le droit, les paradoxes de la discrimination positive aux Etats-Unis*, Economica, 2003.

la société. Des Noirs, appartenant au groupe le plus victime dans le passé américain de discrimination officielle, avec l'esclavage puis la ségrégation, sont maintenant présents au plus haut niveau dans la politique, (Barack Obama, Condoleezza Rice) dans l'armée (Colin Powell) ou dans le monde des affaires : plusieurs P.D.G. de grandes entreprises (Xerox, AOL Time Warner et American Express) sont aujourd'hui noirs.

Au-delà des P.D.G., ils représentent 3,9% des avocats en 2000 contre 1,3% en 1960³, mais aussi 12,9% des pompiers contre 2,5% en 1960, et aussi 6% des 33 578 Docteurs de l'Université contre 1% en 1970 (même si le domaine dominant est les sciences de l'éducation).

Si on est noir et qu'on a montré son potentiel, tout laisse penser que l'on peut plus aisément atteindre un haut niveau de responsabilités à New York qu'à Paris. La situation est cependant plus complexe.

Chez ceux qui ont mieux réussi, l'*affirmative action* dévalue la perception de leur compétence⁴. Même si, excellents, ils auraient pu entrer sans difficulté, sur une base méritocratique, dans leur université ou leur métier, ils sont perçus comme y ayant été admis sur la base de leur appartenance à une minorité. La politique de préférence raciale érode leur réputation tandis que la réputation des blancs en est artificiellement rehaussée.

La surproduction de statistiques ethno-raciales qui affichent par exemple les moins bons résultats des noirs aux tests de niveau, contribue à les maintenir artificiellement dans... de moins bons résultats. Deux psychologues américains ont extrait vingt questions du test utilisé pour l'entrée dans les programmes de mastères ou de doctorat des universités américaines (Graduate

³ <http://www.lawschool.com/dwindling.htm>

⁴ Glenn C. Loury, "How to Mend Affirmative Action", *Public Interest*, Spring, 1997, 33-43, p. 43

Record Examination, GRE). Lorsque, avant de remplir le questionnaire, les étudiants noirs sont amenés à préciser leur appartenance raciale, ils ne fournissent la bonne réponse qu'à la moitié des questions auxquelles ils répondent correctement si on ne leur demande pas cette information : ils ont incorporé les stéréotypes négatifs associant noirs américains à résultats scolaires médiocres⁵.

En outre, une partie des noirs américains laissés sur le bord de la route ont vu leur situation, non pas s'améliorer, mais se dégrader. Deux tiers des *African American* vivent mieux qu'avant, selon Orlando Patterson, mais le tiers restant va moins bien que jamais⁶. Du fait de la visibilité d'une élite multiraciale ou multiculturelle, les déclassés deviennent plus invisibles et les invisibles sont encore plus délaissés⁷.

Aux Etats-Unis, la ségrégation, puis l'affirmative action ont contribué à ce que le politiste Andrew Hacker puisse parler de l'existence de deux nations – l'une noire et l'autre blanche – séparées, hostiles et inégales⁸. Très récemment encore, Orlando Paterson soulignait que, dans leur vie privée, les noirs américains sont aussi isolés et éloignés des blancs sous la présidence d'Obama qu'ils l'étaient pendant la période de ségrégation⁹.

La France a pratiqué l'esclavage mais dans des colonies éloignées du territoire métropolitain. Et après deux

⁵ Malcolm Gladwell, *Blink, the power of thinking without thinking*, Little Brown and Co., New York, London, 2005, p. 56.

⁶ Orlando Patterson, *The Ordeal of Integration: Progress And Resentment In America's "Racial" Crisis*, Basic Books, 1997.

⁷ William Julius Wilson, *The Bridge over the Racial Divide. Rising Inequality and Coalition Politics*, University of California Press, Russell Sage foundation, Berkeley, 1999.

⁸ Andrew Hacker, *Two Nations: Black and White, Separate, Hostile, Unequal*, Scribner, New York, 2003.

⁹ Orlando Patterson, "Race and Diversity in the Age of Obama", *New York Times*, 14 août 2009.

abolitions – en 1794 puis en 1848 –, elle a accordé la pleine citoyenneté aux anciens esclaves¹⁰. Elle a colonisé et, ce faisant, dominé et discriminé, mais la colonisation achevée, les anciens colonisés ont été formellement intégrés dans un statut de droit commun, le plus souvent d'ailleurs celui de citoyens d'Etats indépendants. Lorsqu'ils sont devenus résidents étrangers en France, ils ont parfois bénéficié – ce fut le cas des Algériens – de droits supérieurs et plus protecteurs que celui des autres étrangers.

Car les espaces coloniaux étaient d'exception. Et les catégorisations ethno-raciales aussi : elles furent utilisées dans les territoires où se pratiquait l'esclavage ou la colonisation à l'encontre des esclaves et de leurs descendants, des colonisés et de leurs descendants ; plus récemment sur l'ensemble du territoire national, sous le régime de l'Etat français, à l'encontre des juifs. Mais lorsque ces discriminations d'exception ont cessé les catégorisations ethno-raciales ont cessé également.

Du coup en France, ce qui semble le mieux fonctionner, c'est l'intégration culturelle, le sentiment d'appartenance à une même communauté d'une société devenue plus diverse sous l'effet de migrations venues d'outre mer, de méditerranée ou d'Afrique. Une enquête réalisée par le *Pew Research Center* au printemps 2006 dans quinze pays fait ainsi apparaître qu'en France le degré d'intégration culturelle et de tolérance religieuse est plus élevé que partout ailleurs. 81% des musulmans britanniques se sentent d'abord musulmans avant d'être britanniques alors que pour seulement 7% c'est l'inverse ; 42 % des musulmans français se sentent d'abord français contre 46% d'abord musulmans, dans un pays où la moitié des musulmans ne sont pas de nationalité française. 74% des Français non musulmans considèrent qu'il n'y a pas de conflit entre être musulman pratiquant et vivre dans une société moderne, tandis

¹⁰ Voir Frédéric Régent, *La France et ses esclaves, de la colonisation aux abolitions (1620-1848)*, Paris, Grasset, 2007.

que 70% des allemands, 58% des Espagnols, 54% des Britanniques et 40% des Américains pensent au contraire qu'il y a conflit. Enfin c'est en France que le degré d'opinion favorable des chrétiens et des musulmans vis-à-vis les uns des autres est le plus élevé. Et c'est le seul pays où les musulmans ont en majorité – et une très large majorité de 74% - une opinion favorable des Juifs ce qui n'est le cas ni au Royaume-Uni ni en Espagne ni en Allemagne¹¹. Cette enquête est confortée par un sondage effectué par Louis Harris dans les cinq plus grands pays européens et aux Etats-Unis pour le compte du *Financial Times* : les Français sont les seuls à pouvoir dire en majorité (69%) avoir un ou plusieurs amis musulmans (les Britanniques 38, les Américains 28%). 40% des Américains, 36% des Britanniques auraient une objection à ce que leur enfant épouse un(e) musulman(e) contre seulement 19% des Français¹².

Les populations de couleur d'origine ultra marine ou étrangère partagent donc très majoritairement les mêmes valeurs que les autres Français. Le cadre formellement égalitaire de notre culture politique et juridique produit une forte adhésion. Cela rend encore plus insupportable à leurs yeux les discriminations quotidiennes qu'ils subissent sur le marché du travail, du logement ou de la part de certaines institutions comme la police, qui contredisent la promesse d'égalité au cœur de la République. Comment alors préserver ce qui marche mieux en France qu'ailleurs et s'attaquer à ce qui ne marche pas ? Comment donc lutter contre les discriminations sans remettre en cause l'intégration culturelle ?

¹¹ Pew Research Center, *Pew Global Attitudes Project: Spring 2006 Survey*, 15 *Nation Survey*.

¹² Ce sondage FT/Harris a été effectué par Harris Interactive auprès de 6,398 adultes (âgés de 16-64) en France (1,029), Allemagne (1,086), Grande Bretagne (1,111), Espagne (1,061) et aux Etats Unis (1,055) and adultes âgés de 18 à 64 ans en Italie (1,056) entre les 1 et 13 août 2007 et publié le 20 août 2007 dans le *Financial Times*.

Répetons-le : les seules distinctions entre être humains admises par la communauté internationale sont celles relative à la nationalité, aux noms transmis ou attribués, au lieu de naissance, au genre, au domicile ou au statut matrimonial. Au-delà, il faut veiller à ne pas figer dans des catégories ethno-raciales officielles, fixes et permanentes des appartenances fluides, des identifications aux contours toujours mouvants entre lesquels les individus doivent pouvoir être libres de circuler selon les interactions auxquelles ils sont confrontés.

A certains moments de la journée ou de la vie, on est jeune ou vieux, identifiable selon le métier, l'orientation sexuelle, les goûts musicaux, culinaires ou culturels.

Au moment des grandes fêtes religieuses, mêmes si l'on n'est ni pratiquant ni croyant, on s'identifiera souvent à l'évènement par respect familial ou sentiment d'appartenance culturelle. Parfois, à d'autres moments, on se rappellera le destin de ses ancêtres, esclaves, combattants des guerres mondiales, immigrés, rescapés des camps nazis ou tout simplement travailleurs ou paysans. On fera le choix d'appartenir à un groupe durant un bref moment ou plus durablement. Mais ce choix individuel ne doit être imposé à personne.

La question « qui suis-je ? » reçoit une réponse différente selon l'interlocuteur et le moment. Toute volonté de fixer la réponse dans des catégories officielles ou officialisées par un usage répété public et médiatique aurait pour effet de rendre artificielle et de réifier des appartenances, au risque de développer dangereusement le séparatisme culturel ou ethno racial.

Dans certaines circonstances – contre son gré –, on peut être affecté par autrui à un groupe pour subir une discrimination en tant que noir, arabe, asiatique, musulman, juif ou femme, homosexuel, handicapé ou autre. La perception de l'existence de ces groupes doit alors pouvoir être approchée en termes

d'importance numérique, le temps d'évaluer la discrimination, de vérifier si elle est liée, toutes choses égales pas ailleurs, à l'appartenance présumée au groupe et non pas à la classe sociale, ou à d'autres variables, pour la sanctionner ou – mieux encore – la prévenir. Et c'est à cet objectif que les pouvoirs publics doivent s'attacher et s'attaquer.

Si l'on respecte les individus tels qu'ils sont, avec leurs identifications multiples entre lesquelles ils circulent selon le contexte, dans une société que l'on pourrait dénommer non multi-mais transculturelle¹³ alors on doit refuser de créer des catégories artificielles, en cherchant à mesurer institutionnellement la « diversité ».

Ce n'est pas la diversité qu'il faut mesurer, ce sont ces discriminations qu'il faut combattre.

Cette distinction entre l'objectif illégitime de la mesure de la diversité et celui légitime de la lutte contre les discriminations me paraît d'ailleurs être contenue dans l'article 1 de la Constitution.

Relisons-le : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances* ».

Il y a un principe d'indivisibilité, d'indistinction auquel les pouvoirs publics ne doivent pas déroger pour le plaisir de mesurer la « diversité ». Mais comme parallèlement l'égalité doit être assurée sans distinction d'origine, de race ou de religion, si ces distinctions sont effectuées par des acteurs sociaux pour discriminer il faut pouvoir les combattre et assurer le principe d'égalité.

¹³ Claude Grunitzky, *Transculturalismes*, Paris, Grasset, 2008.

C'est dans cette double contrainte, refus des distinctions pour le plaisir de la distinction, nécessité d'employer certains instruments qui permettent d'approcher les discriminations pour les combattre, que doit s'inscrire l'action publique et les recommandations à faire.

Quels peuvent être ces instruments ?

Par exemple ceux qu'a su utiliser Rahsaan Maxwell et qu'il présente dans l'article ci-après.

L'échantillon démographique permanent (EDP) est constitué par l'INSEE depuis 1968 de l'ensemble des personnes nées les quatre premiers jours d'octobre soit à peu près un pour cent de la population¹⁴. Il collecte des informations portant non seulement sur la nationalité et le lieu de naissance des personnes recensées, mais aussi sur ceux de leurs parents. Constitué au départ de 485 000 résidents de France métropolitaine, il a été complété par les personnes nées les mêmes jours les années suivantes et par les descendants des premiers recensés, l'EDP contient aujourd'hui des données sur près de 900 000 personnes. Parmi elles se trouvent des migrants – étrangers ou venus en métropole des Antilles ou de Guyane – et leurs enfants et petits-enfants, en nombre suffisant pour produire de nombreuses données comparatives. Elles démontrent, parmi de nombreux résultats très intéressants, le déclassement social – l'augmentation du nombre de travailleurs manuels – entre la première et la seconde génération de l'immigration venue du Maghreb, l'explosion du chômage entre la première et la seconde génération d'Antillo-Guyanais ou le très haut niveau de qualification et de diplômes des immigrés d'Afrique noire. En croisant les données de l'EDP avec l'enquête participation

¹⁴ Jean-Luc Richard avait le premier utilisé l'EDP et le résultat de ses recherches ont été publiés notamment dans *Partir ou rester? Destinées des jeunes issus de l'immigration*, Paris, 2004, Presses Universitaires de France.

électorale qui permet de connaître la participation au vote de chaque Français, Rahsaan Maxwell a pu aussi montrer le taux décroissant de participation (parfois très fortement) selon que l'on considère les Français métropolitains, ceux d'origine espagnole, italienne, polonaise, portugaise, maghrébine et enfin antillou-guyanais.

Pour réaliser son étude Rahsaan Maxwell a dû franchir des obstacles : obtenir des autorisations spéciales de l'INSEE qui protège l'accès à l'EDP car il contient aussi d'autres données sensibles et notamment les noms et adresses des personnes qui y appartiennent. Et puis il a dû passer des mois à récolter les informations, les traiter, les croiser.

Mais une fois les données sensibles et confidentielles sécurisées, pourquoi n'utilise-t-on pas plus systématiquement ces données objectives que sont les lieux de naissance et la nationalité pour étudier les discriminations à l'embauche ou dans les carrières des grandes entreprises? Pourquoi ne pas étudier systématiquement l'impact des procédures de recrutement des grandes écoles ou de tous établissements d'enseignement supérieur qui sélectionnent à l'entrée sur la composition sociale et l'origine des étudiants admis¹⁵?

Si une enquête menée avec les données fondées sur les lieux de naissance et la nationalité des personnes et de leurs ascendants indique que des diplômés de l'enseignement supérieur d'origine africaine ou antillaise titulaires d'un mastère de gestion ont, toutes choses étant égales par ailleurs deux fois moins de chances d'être cadres dans une entreprise privée, que les mêmes diplômés d'origine métropolitaine, a-t-on besoin de connaître le

¹⁵L'université de Harvard n'a pas eu besoin de « statistiques ethniques » pour constater que la procédure d'admission anticipée qu'elle avait coutume de pratiquer avantagait les étudiants des milieux et des lycées les plus aisés et d'en tirer pour conséquence de la supprimer.

<http://www.news.harvard.edu/gazette/2006/09.14/99-admissions.html>

nombre exact de noirs dans cette entreprise pour en conclure que les personnes au phénotype noir subissent des discriminations?

Ne mesure-t-on pas au travers de cet exemple combien le débat sur la nécessité de créer des catégories ethno- raciales ou des ressentis d'appartenance pour lutter contre les discriminations est absurde et n'a eu pour résultat certain jusqu'à présent que de reporter d'année en année et de « débats en débats » toute action massive et systématique des pouvoirs publics, des entreprises et des grandes écoles contre les discriminations quelles qu'elles soient?

Le recueil d'informations sur les lieux de naissance et la nationalité des personnes et de leurs parents ou des grands-parents est en outre en conformité avec la décision n° 2007-557 du 15 novembre 2007 rendue par le Conseil constitutionnel, ce qui n'est pas le cas des données qui seraient recueillies sur la base de l'ethnicité : « Considérant que, si les traitements nécessaires à la conduite d'études sur la mesure de la diversité des origines des personnes, de la discrimination et de l'intégration peuvent porter sur des données objectives, ils ne sauraient, sans méconnaître le principe énoncé par l'article 1er de la Constitution, reposer sur l'origine ethnique ou la race »¹⁶.

L'article 8 de la loi de 1978 interdit en outre « de collecter ou de traiter des données à caractère personnel qui font apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou l'appartenance syndicale des personnes, ou qui sont relatives à la santé ou à la vie sexuelle de celles-ci » en prévoyant des

¹⁶ Les données objectives évoquées dans cette décision sont énumérées dans le commentaire de cette décision paru aux *Cahiers du Conseil constitutionnel*, n°24/2008 p.13 : « Ces données objectives pourront, par exemple, se fonder sur le nom, l'origine géographique ou la nationalité antérieure à la nationalité française. »

exceptions à condition que « la personne concernée a donné son consentement exprès ».

Les réserves exprimées par les enquêtés dès lors qu'on les interroge sur leur éventuelle appartenance ethnoculturelle délégitiment enfin le dernier argument de ceux qui souhaitent utiliser un tel référentiel pour approcher plus précisément l'importance en nombre de chacun des « groupes » discriminés. Que vaudrait une enquête, qui demande aux Français de se classer blanc, noir, asiatique etc. si entre 12 et 30% refusent d'y répondre?¹⁷ Les données recueillies avec ce type de référentiel seraient beaucoup moins fiables que celles que l'on peut recueillir avec les données objectives (nationalités, lieux de naissance, noms, prénoms, etc..) largement suffisantes pour approcher les discriminations.

Bien sûr que, pour les besoins de la recherche et de l'analyse des données recueillies sur des bases objectives, pour permettre notamment de les relier à la perception ou la réalité de groupes discriminés, des enquêtes conduites par la statistique publique pourraient ponctuellement et exceptionnellement contenir des questions faisant référence au ressenti d'appartenance, à une religion ou à une « couleur de peau » (une fois tous les dix ans

¹⁷ Cette réserve est de 12% selon l'enquête de Martin Clément et Patrick Simon « Mesure de la diversité. une enquête expérimentale pour caractériser l'origine » (INED, Document de travail 139/2006), mais beaucoup plus selon le travail communiqué au COMEDD par Sylvain Brouard et Vincent Tiberj (« Pour une approche pragmatique des statistiques ethniques ») qui montre qu'un nombre non négligeable de Français issus de l'immigration maghrébine, africaine ou turque se déclarent « blanc » ou « comme tout le monde » ou « ne sachant pas » ou « fils d'immigré » plutôt que s'affecter à une catégorie ethnoraciale), refusent d'y répondre. Le document communiqué par Roland Cayrol au COMEDD montre que 18% des Français sont très défavorables à des questionnaires auto déclaratifs sur le ressenti d'appartenance.

par exemple), sur échantillon anonyme et sous le contrôle de la CNIL et de la HALDE¹⁸.

Mais pour lutter dans les entreprises, les institutions publiques, dans l'enseignement supérieur contre les discriminations, les instruments de mesure ou de constatation, respectueux des restrictions constitutionnelles ou législatives, ne manquent pas¹⁹.

Ce qui manque, c'est la volonté de conduire une politique coordonnée de lutte contre les discriminations. Le recueil plus systématique de données non seulement portant sur l'origine étrangère ou ultra marine, mais sur l'origine sociale, le parcours scolaire, n'en serait qu'un instrument parmi d'autres.

Puisque une Haute Autorité de lutte contre les discriminations a été créée, dotons là de pouvoirs supplémentaires d'investigation et d'impulsion. Chargeons-la de coordonner et d'assurer la publicité, chaque année, de l'ensemble des travaux de mesure des

¹⁸ Cf. Patrick Simon et Patrick Weil, « Sortir de l'inaction contre les discriminations », *Libération*, 4 juin 2008. La plus grande prudence est cependant de mise. Dans le même commentaire de la décision du Conseil Constitutionnel il est fait mention de la possibilité de faire usage du « ressenti d'appartenance » mais la question se pose bien du questionnaire soumis à l'enquête qui ne peut, eu égard à la décision du Conseil, reposer sur un référentiel ethno-racial préconstitué.

¹⁹ Très récemment, Fabien Jobard et René Lévy ont montré dans une étude portant sur plus de 500 contrôles de police effectués Gare du Nord ou au métro Les Halles à Paris que, selon les sites, les Noirs couraient entre 3,3 et 11,5 fois et les Arabes plus de sept fois plus de risques d'être contrôlés que les Blancs. Cette enquête scientifique ne nécessitait pas la collecte de données individuelles. Les données de référence pouvaient être classées en fonction de perceptions par les observateurs externes de l'origine, de l'âge, ou des vêtements portés par les individus contrôlés ou pas sur les sites observés. Point n'était besoin dans cette étude de demander les identités ethniques des personnes contrôlées. Seule comptait, pour mesurer les discriminations éventuelles, la façon dont elles étaient perçues et construites par les contrôleurs, en l'occurrence les policiers. *Police et minorités visibles : les contrôles d'identité à Paris Open Society Justice Initiative*, Paris, 1er juillet 2009.

discriminations. Donnons-lui une mission d'évaluation des politiques de lutte contre les discriminations, mission qui n'est pas aujourd'hui dans ses compétences. Elle peut intervenir sur des cas particuliers mais pas de façon préventive sur les politiques générales ; donnons-lui le pouvoir d'ordonner des enquêtes générales sur les pratiques des institutions publiques (Education nationale, Police, Justice). Donnons-lui enfin les moyens financiers semblables en proportion à ceux de ses équivalents à l'étranger et à hauteur de ses missions.

L'ETUDE DES POPULATIONS MIGRANTES EN FRANCE : L'ECHANTILLON DEMOGRAPHIQUE PERMANENT

Rahsaan Maxwell

La France est traversée par un vigoureux débat sur la façon dont les statistiques démographiques doivent rendre compte de l'origine des personnes immigrées. Pour certains, les données de population doivent simplement distinguer entre les citoyens et les étrangers, sans diviser davantage la population en recourant aux catégories subjectives et aux constructions sociales que sont la race et l'ethnicité. D'autres font valoir que même si ces catégories sont subjectives et constituent des constructions sociales, elles sont importantes pour prendre en compte les destinées des individus d'origine immigrée. Une combinaison de catégories ethniques, raciales, religieuses et relatives à l'origine nationale leur semble donc nécessaire pour rendre compte avec précision du statut des individus d'origine immigrée.

Le débat sur le choix de la bonne stratégie a été nourri de plusieurs années de controverses académiques et politiques. D'un côté, des chercheurs et responsables politiques ont tenté d'instituer une sorte de statistiques ethniques, que l'on a souvent condamnée comme constituant une menace à la République et un écho qui évoque les mémoires de la collaboration nazie raciste. D'un autre côté, les militants des statistiques ethniques ont souvent prétendu que leurs opposants étaient racistes ou tentaient de cacher des preuves des inégalités qui parcourent la société française.²⁰

²⁰ Le débat s'est déroulé en plusieurs étapes et conflits publics, qu'il n'est pas nécessaire de relater ici, V. la synthèse du numéro spécial d'*Esprit* de mai 2009

L'affaire est compliquée par une multitude de questions qui se chevauchent. Une première question porte sur la légalité de la collecte de données relatives à des catégories subjectives telles que la race ou l'origine ethnique. Une autre question porte sur l'intérêt politique qu'il y a à collecter ces données et sur la question de savoir si cette pratique permet de lutter contre la discrimination ou perpétue la stigmatisation. Une troisième question consiste à savoir si les catégories d'« origine migrante » resteront pertinentes encore longtemps, si les citoyens français doivent être classés en fonction de l'origine de leurs parents, grands-parents ou arrière-grands-parents et à partir de quand ces descendants doivent être considérés comme parfaitement intégrés. Dans les années récentes, une forme de consensus a émergé. Les enquêtes officielles et obligatoires (par exemple, le recensement de la population) semblent ne pas aller vers la collecte de données sur la race, l'ethnie ou la religion. Mais on compte de plus en plus d'enquêtes privées qui posent des questions sur l'identité.

Ces enquêtes privées pourraient offrir le bénéfice d'être indépendantes par rapport aux restrictions du gouvernement sur les catégories ethnique et raciales. Mais elles restent très chères et, en France, la plupart des chercheurs ne peuvent pas les faire. C'est pourquoi la présente étude explorera la possibilité d'étudier les populations d'origine immigrées en France avec des données existantes. Les résultats qu'elle présente reposent sur une étude longitudinale faite à partir du recensement *Echantillon démographique permanent*. Cette étude veut informer les universitaires en leur donnant des moyens d'effectuer des recherches sur les personnes d'origine immigrée ; les responsables politiques en leur fournissant des informations utiles et fiables sur des populations d'origine immigrées ; et, plus généralement, le grand public en lui permettant d'acquérir une meilleure compréhension de la société française. Mais cette étude décrit aussi les limites de l'*Echantillon démographique*

permanent (EDP) et du système actuel de diffusion des données en France. Elle propose des solutions alternatives de façon à améliorer la recherche à l'avenir.

Options existantes

Un point central du débat porte sur le moyen de distinguer entre les citoyens français nés de lignée française et ceux nés de lignée de migrants. Les deux groupes ont la nationalité française et sont égaux selon la loi. Les chercheurs et les responsables politiques souhaitent néanmoins souvent savoir si les deux groupes ont des caractéristiques démographiques, de comportement et d'attitudes qui leur sont propres.

Une option a été d'utiliser des données indirectes portant sur des caractéristiques qui ne mesurent pas directement l'immigration mais peuvent être corrélées avec une origine étrangère, par exemple, le nom, la langue maternelle ou la langue parlée à la maison. Ces caractéristiques sont largement disponibles dans de nombreuses sources de données. Elles ont l'avantage de mesurer efficacement les personnes qui sont facilement identifiables comme étant d'origine étrangère. Mais cette méthode a pour inconvénient majeur de ne pas permettre de déceler les individus assimilés au point qu'ils parlent principalement le français et portant des noms qu'on ne peut distinguer de ceux du reste de la population, mais dont le vécu est toujours fortement marqué par les origines nationales, la religion ou la couleur de peau de leurs parents.

Une autre option qui reste à la disposition des chercheurs consiste à mener leurs propres enquêtes sur des questions qui portent directement sur la race, l'ethnicité ou la religion. Cette option a pour avantage que, s'il n'est certes pas possible de faire figurer ce genre de questions dans le recensement français, des chercheurs

indépendants peuvent être capables de recueillir des informations plus détaillées en matière d'identité parmi les personnes d'origine migrante.²¹ Cette stratégie a pour inconvénient que mener ses propres enquêtes peut s'avérer très long et très coûteux. Dans le cas où les chercheurs sont affiliés à des institutions publiques (par exemple, l'INSEE ou l'INED), plusieurs controverses ont pu naître sur l'opportunité que le gouvernement français avait de recueillir de telles informations.²²

Une troisième option consiste à utiliser les sources de données existantes qui identifient le pays de naissance des parents de l'individu en question. En France, plusieurs enquêtes longitudinales incluent cette information et permettent aux chercheurs de distinguer les citoyens français de naissance avec des parents de nationalité française des citoyens français de naissance nés de parents eux-mêmes nés à l'étranger.²³ Cette stratégie est bien adaptée pour identifier les individus ayant des parents nés à l'étranger. Elle est néanmoins relativement grossière et ne tient pas compte d'autres détails concernant la nationalité des parents. Du coup, cette stratégie ne permet pas de distinguer entre les descendants des colons français et les descendants des sujets des colonies françaises parce que les deux ont des parents nés à l'étranger.²⁴ Bien que ces deux sous-groupes rassemblent tous deux des citoyens français égaux en

²¹ V. par exemple les recherches de Vincent Tiberj sur les musulmans français ou le bref sondage d'opinions du Conseil représentatif des associations noires de France (CRAN) sur les Noirs français.

²² V. comme deux exemples majeurs les deux enquêtes menées par l'INED : *Mobilité géographique et insertion sociale* (MGIS, 1992) et de *l'Enquête Trajectoires et Origines* (TeO, 2009).

²³ V. par exemple, l'enquête *Formation et Qualification Professionnelle* (FQP, 1993 et 2003), l'enquête *Histoire Familiale* (1999), l'Enquête *Emploi* depuis 2005 et l'Enquête *Logement* (2006).

²⁴ Dans le cas de l'Algérie, cette stratégie ne parvient pas à distinguer entre les immigrés algériens juifs et les immigrés algériens musulmans dont on peut penser qu'ils ont des expériences différentes en matière d'intégration en France métropolitaine.

vertu de la loi, une grande partie du débat actuel sur l'intégration des immigrants a porté sur les seuls descendants des anciens sujets coloniaux. Ne pouvoir identifier clairement cette population est donc un inconvénient important quant on utilise ces données pour comprendre les nuances en matière d'intégration des immigrants.

L'Echantillon démographique permanent

Une autre option, moins couramment utilisée, pour étudier l'origine des populations migrantes en France consiste à recourir à l'*Echantillon démographique permanent*. L'*Echantillon démographique permanent* (EDP) a l'avantage d'offrir des données sur le lieu de naissance ainsi que la sur la nationalité des parents des personnes interrogées. Les chercheurs peuvent ainsi distinguer, ce qui s'avère crucial, entre les descendants des colons français (qui ont la nationalité française) et les descendants des sujets coloniaux français (dont la plupart n'ont pas la nationalité française).

L'EDP a été initié en 1968. Il portait sur un échantillon de 485.009 habitants de France métropolitaine qui avait été construit en utilisant des informations de l'état civil de manière à identifier les individus nés les 1er, 2ème, 3ème et 4ème jours du mois d'Octobre, soit un échantillon d'environ 1% (4/365) de la population française. L'échantillon de l'EDP a fait partie du recensement de 1968 et fourni les données démographiques du recensement pour chaque personne interrogée. Les données du recensement pour l'échantillon EDP ont en outre été combinées avec les données de l'état civil de façon à fournir des informations plus détaillées sur l'histoire de leur famille, y compris le lieu de naissance et la nationalité de leurs parents. Une procédure identique a été effectuée pour le recensement de 1975 (526.014 personnes), celui de 1982 (551.211 personnes), celui de

1990 (528.428 personnes) et celui de 1999 (617.195 personnes). Chaque vague comprenait l'ensemble des personnes interrogées des vagues précédentes qui n'étaient pas encore décédées ainsi que celles qui étaient nées entre les enquêtes. Les fichiers informatiques contiennent donc des données sur près de 900.000 personnes interrogées, dont 260.605 ont été présents à chaque recensement de la population depuis 1968.²⁵

L'EDP est une source de données à la fois riche et complexe, et ce au point de limiter son utilisation parmi les chercheurs en sciences sociales. Comme pour toute grande base de données informatiques, il contient les non-réponses des différentes questions de chaque enquête annuelle. Pour améliorer la qualité des données, l'INSEE a attribué les réponses à certaines variables mais de manière non uniforme au cours des années. En outre, de légers changements de certaines variables au cours du temps rendent difficiles la comparaison des résultats au fil du temps pour certaines questions. Ces deux points sont communs à toutes les études longitudinales, mais l'informatique pose un obstacle supplémentaire : l'EDP contient des informations sensibles sur les citoyens français. Contrairement aux sondages d'opinion menés par des instituts de sondage, les EDP sont fondés sur les données officielles du gouvernement ; ces fichiers contiennent le nom et l'adresse de chaque personne interrogée. Il en résulte des problèmes de sécurité qui limitent les conditions dans lesquelles les chercheurs peuvent accéder à ces données. En raison de la sensibilité des renseignements personnels inclus dans les fichiers, mon étude a par exemple exigé que je soumette une proposition et, une fois celle-ci acceptée, je n'ai pu avoir accès aux données que dans des conditions limitées.²⁶

²⁵ Pour plus de détails, voir Christine Couet, « L'Echantillon démographique permanent de l'Insee », *Le Courrier des statistiques*, 2006, n° 117-119.

²⁶ J'ai travaillé sous la supervision de Guy Desplanques et Catherine Borrel et avec le Groupe de recherche des statistiques et des études sur l'immigration de l'Insee. Je n'ai pu analyser les données que dans les bureaux de Paris de

Malgré les nombreuses difficultés de mener le travail à partir de l'EDP, plusieurs chercheurs ont consulté ces données uniques. D'abord pour étudier les développements démographiques à l'intérieur de la population générale (par exemple, la mobilité sociale ou les migrations à l'intérieur de la France métropolitaine). Moins de chercheurs ont utilisé les données pour étudier les populations d'origine migrante. Mais cela est appelé à changer. Jean-Luc Richard, qui a écrit sa thèse de doctorat à l'INED, fut le premier universitaire spécialiste des migrations à utiliser l'EDP. Il s'est servi de ces données pour analyser les handicaps d'employabilité parmi la deuxième génération de migrants de diverses origines.²⁷ En combinant les EDP avec l'*Enquête Participation Electorale* (EPE), il a pu analyser les comportements de vote de la seconde génération de migrants durant l'élection présidentielle de 1995.²⁸

L'EDP et le EPE m'ont permis d'identifier les immigrés de première génération comme les personnes interrogées nées dans un pays étranger sans y avoir la nationalité française. Les immigrés de seconde génération sont nés en France de parents nés à l'étranger sans y avoir la nationalité française. Les personnes interrogées dont les parents sont nés en métropole avec la nationalité française ont été qualifiés de « natifs français métropolitains ». Dans le reste de cette étude, et sur le fondement de ces définitions, je présente les résultats des recherches que j'ai

l'INSEE pendant les heures de bureau et je ne pouvais pas quitter le bâtiment avec des fichiers de données.

²⁷ Jean-Luc Richard « Les jeunes d'origine étrangère dans le marché du travail en France: Une approche de la discrimination contre les enfants d'immigrants africains » *Revista Economica*, 2007, 31 (1): 63-80.

²⁸ Jean-Luc Richard (2004) *Partir ou rester? Destinées des jeunes issus de l'immigration*. Paris: Presses Universitaires de France; (1999) « Comment Votent Les Jeunes Français Issus de l'Immigration, » *Ville-École-Intégration*, 118(3): 119-134; (1998) « Rester en France, devenir français, voter: trois étapes de l'intégration des enfants d'immigrés, » *Economie et statistique*, 316-317: 151-162

menées avec l'EDP : elles m'ont permis d'analyser les destinées socio-économiques des migrants ainsi que leurs comportements de vote durant les trois élections de 2004.

L'EDP ET LES SITUATIONS SOCIO-ECONOMIQUES

Certaines des principales questions concernant l'intégration des migrants portent sur la question de savoir dans quelle mesure les migrants et leurs descendants peuvent accéder aux opportunités du marché du travail, et s'ils sont victimes de discriminations ou d'autres sortes de handicaps. En France, ces préoccupations ont été façonnées par le taux de chômage important dans les zones périurbaines où vivent de nombreuses personnes d'origine migrante ainsi que par les troubles violents de l'automne 2005 qui ont été perçus comme un moyen pour les jeunes d'origine migrante de protester contre le manque d'opportunités que leur offrait la société française. Une grande part du discours public français fait en outre l'hypothèse que les personnes de la seconde génération nées de migrants issus d'Afrique du Nord, d'Afrique sub-saharienne et des Antilles-Guyane sont confrontées à de graves handicaps socio-économiques. Mais l'absence de données systématiques concernant ces populations a fait qu'une grande partie des preuves avancées a résulté d'enquêtes de petites envergure (et non fiables statistiquement), d'anecdotes ou d'événements dramatiques mais particuliers (et non représentatifs).²⁹ Étant donné le décalage entre la gravité des

²⁹ Je ne veux pas suggérer qu'il n'existe pas d'études fiables sur la situation socio-économique des migrants de deuxième génération en France. Au contraire, il existe de nombreuses études fiables qui ont fourni une mine d'informations utiles sur les difficultés rencontrées par ces populations. Mais ces études tendent à se concentrer soit sur des échantillons de petite taille ou portant sur un cadre géographique limité. L'EDP est une alternative utile en ce qu'il fournit un point de vue plus large sur ces questions dans toute la France métropolitaine

problèmes et le manque de données concrètes à disposition, l'EDP apparaît être une option utile pour examiner ces questions avec un échantillon national représentatif de toute la France métropolitaine. Le tableau 1 présente les tailles d'échantillon EDP utilisés pour analyser les destinées socio-économiques parmi des personnes interrogées de première et deuxième générations issues de neuf groupes d'origines nationales différentes: les Français de Métropole, les Antillais-Guyanais, Maghrébins, les Espagnols, les Italiens, les Polonais, les Portugais, les Africains et les Turcs.³⁰ Malheureusement, trop peu d'Asiatiques sont présents dans l'EDP pour en tirer des données fiables sur leur évolution socio-économique et ce, même s'ils constituent un groupe en pleine croissance et un segment de plus en plus important de la population française.

³⁰ Les personnes classées « Français métropolitaines » sont nées en France métropolitaine de parents nés en France métropolitaine. Tous les répondants de tous les groupes résident en France métropolitaine mais ils sont migrants ou enfants de migrants de différentes origines. Toutes les origines nationales contenues dans l'EDP ne sont pas reprises dans cette étude, seules les plus nombreuses et les plus appropriées pour une analyse statistique fiable. Le fichier intégral des données EDP comprend moins de 900.000 personnes mais cette analyse en utilise moins parce que tous les répondants n'ont pu être jumelés avec les variables du recensement de 1999.

	N
Natifs métropolitains	267.407
Antillais-Guyanais ³¹	4.357
Maghrébins	7.598
Espagnols	4.793
Italiens	7.878
Polonais	1.788
Portugais	4.429
Africains ³²	1.108
Turcs	455

Tableau 1: tailles des groupes dans l'échantillon EDP de 2003

Les situations en termes d'éducation

Le tableau 2 présente les résultats de l'EDP relatifs aux destinées en matière d'éducation parmi les différents groupes. Les barres précisent le pourcentage de personnes interrogées de chaque groupe doté d'un certain niveau de qualification. Les

³¹ Les répondants sont classés comme « Antillo-Guyanais » s'ils sont nés en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique avec la nationalité française ou s'ils sont nés en France métropolitaine avec au moins un parent qui est né en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique avec la nationalité française. Bien que les immigrants de la région des Antilles-Guyane soient techniquement des migrants internes sans les mêmes problèmes juridiques que les immigrants en provenance de l'étranger, ils font face à de nombreux problèmes d'intégration identiques.

³² Les pays codés comme « Africains » sont le Cameroun, la République centrafricaine, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Bénin, l'Ethiopie, le Gabon, la Guinée, le Libéria, la Haute-Volta, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Nigéria, le Sénégal, le Tchad, le Togo, le Nigéria, l'Ouganda, le Zaïre, l'île Maurice, la Somalie et les Comores.

résultats indiquent que la plupart des groupes ont à peu près un même pourcentage de personnes interrogées ayant des diplômes de l'enseignement supérieur (~ 20%) même si les Africains comptent le pourcentage de personnes interrogées ayant des diplômes de l'enseignement supérieur le plus élevé, à près de 40%. Il y a un peu plus de variations entre les groupes en ce qui concerne les personnes interrogées sans qualification. Là encore, les Africains ont les meilleurs résultats : moins de 10% d'entre eux sont sans qualification. Le groupe des migrants d'origine européenne ont la part de pourcentage la plus élevée de personnes interrogées sans qualification (plus de 30%) et les métropolitains d'origine se situent à peu près au milieu avec juste un peu plus de 20%.

	Ens. Sup.	BAC	Collège	Sans diplôme
Natifs métropolitains	21%	16%	38%	25%
Antillais-Guyanais	22%	22%	45%	11%
Maghrébins	25%	17%	42%	16%
Espagnols	16%	13%	41%	30%
Italiens	13%	12%	39%	36%
Polonais	19%	15%	34%	33%
Portugais	12%	11%	47%	31%
Africains	38%	21%	33%	8%
Turcs	16%	15%	44%	25%

Tableau 2 : Niveau d'éducation dans les différents groupes

Sources: Insee 1999; 2003 EDP

Il se peut que les résultats du tableau 2 contredisent certains préjugés en matière d'éducation parmi les groupes de migrants. Un des stéréotypes est que les migrants européens et les français d'origine métropolitaine sont mieux qualifiés que les

migrants non-européens. Les résultats ici présentés ne conduisent pas à cette conclusion ; ils suggèrent que les personnes interrogées d'origine maghrébine, des Antilles-Guyane et Turcs ont des niveaux scolaires à peu près similaires à ceux des français métropolitains d'origine et meilleurs que ceux d'origine d'Europe méridionale et orientale. En outre, ces données indiquent que le niveau global des inégalités dans l'éducation pour les migrants d'origine non-européenne en France métropolitaine pourrait ne pas être aussi élevée qu'on l'entend en général. En outre, les Africains subsahariens semblent avoir de meilleures qualifications que tous les autres groupes – ce qui est souvent remarqué dans les cercles universitaires mais moins connu du grand public.³³

³³ Une explication du niveau d'éducation relativement élevé parmi les immigrés d'origine africaine sub-saharienne est que beaucoup d'entre eux sont arrivés en France pour échapper à l'asphyxie qu'est le fait de vivre sous un régime de dictature. Ces migrants ont tendance à avoir des ressources qui leur ont permis de migrer en Europe à la recherche d'opportunités économiques en termes de professionnalisme et d'esprit d'entreprise. Ils n'ont pas le même profil que celui du stéréotype d'immigré issu de la classe ouvrière. En outre, les immigrés africains sub-sahariens sont souvent moins visibles dans la sphère publique que les immigrés de la classe ouvrière ou chômeurs, qui sont davantage dans les rues et faussent ainsi la perception publique de l'ensemble de la population d'origine africaine, V. Jean-Christophe Dumont (2008) *A Profile of Immigrant Populations in the 21st Century: Data from OECD Countries*. OCED: Paris, France ou Marc Tardieu, *Les Africains en France: De 1914 à nos jours* (Monaco : Le Rocher, 2006)

		Ens. Sup.	BAC	Collège	Sans diplôme
Antillais- Guyanais	1 ^{ère} Gén	19%	17%	52%	13%
	2 ^{ème} Gén	21%	24%	46%	9%
Maghrébins	1 ^{ère} Gén	32%	17%	32%	18%
	2 ^{ème} Gén	24%	18%	55%	3%
Espagnols	1 ^{ère} Gén	8%	10%	47%	35%
	2 ^{ème} Gén	21%	15%	55%	9%
Italiens	1 ^{ère} Gén	6%	6%	33%	55%
	2 ^{ème} Gén	21%	16%	54%	9%
Polonais	2 ^{ème} Gén	23%	17%	45%	15%
Portugais	1 ^{ère} Gén	6%	9%	51%	34%
	2 ^{ème} Gén	23%	16%	57%	4%
Africains	1 ^{ère} Gén	48%	18%	27%	6%
Turcs	1 ^{ère} Gén	19%	14%	46%	21%

Tableau 3 : Niveau d'éducation des hommes dans les différents groupes.

Les tableaux 3 et 4 présentent des résultats des groupes en matière d'éducation selon le sexe et la génération. Deux grandes tendances parcourent les deux tableaux. Tout d'abord, les comparaisons entre groupes correspondent plus ou moins aux comparaisons de groupe dans le premier tableau. Deuxièmement, il existe une tendance générale à ce que la deuxième génération obtienne de meilleurs résultats en termes d'éducation ; et cela est prononcé davantage encore chez les femmes que chez les hommes. Les gains intergénérationnels les plus importants sont apparus pour les femmes espagnoles et italiennes dont celles de la première génération étaient peu susceptibles d'avoir des diplômes de niveau supérieur à quatre années (post-maîtrise)

alors que celles de la deuxième génération ont convergé vers les résultats de celles de l'ensemble des autres groupes.

Les tableaux 1, 5 et 6 montrent que les migrants non-européens ont, plus qu'on ne l'admet communément, des résultats scolaires meilleurs que ceux des français métropolitains et migrants d'origine européenne. Dans une certaine mesure, c'est la preuve de la force du système d'éducation français et du fait qu'il touche assez largement des groupes différents de migrants d'origine. Pour autant, des réserves doivent être faites en matière de causalité. Tout d'abord, les groupes de migrants d'Europe dans cette analyse EDP sont issus de sources traditionnelles des migrants de la classe ouvrière en France ; la comparaison entre les migrants d'origine européenne et non européenne serait probablement différente si davantage de pays d'Europe du nord et de l'ouest étaient inclus (par exemple, le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Pays-Bas ou les pays scandinaves). Deuxièmement, les groupes de migrants non-européens pourraient présenter des pourcentages plus élevés de migrants sans-papiers peu qualifiés qui n'apparaissent pas dans ces données officielles ; voilà qui pourrait fausser ce que l'on observe publiquement aujourd'hui dans le sens d'une moins grande réussite. Enfin, ces données portent sur des catégories de niveau de scolarité brutes ; elles masquent une importante diversité. Il est prouvé que les migrants non-européens sont plus susceptibles que les natifs français métropolitains d'obtenir le Bac technique plutôt que les Bacs traditionnels et sont moins susceptibles de fréquenter les Grandes Ecoles prestigieuses même s'ils suivent un enseignement supérieur. Alors que l'ensemble des résultats de l'enseignement semble assez bon quand on prend en compte l'ensemble des groupes d'origine migrante et qu'ils plaident en faveur du système éducatif français, on observe donc encore d'importants handicaps socio-économiques parmi ces groupes quand on considère les professions et l'emploi.

		Ens. Sup.	BAC	Collège	Sans diplôme
Antillais- Guyanais	1 ^{ère} Gén	22%	22%	44%	13%
	2 ^{ème} Gén	30%	30%	35%	6%
Maghrébins	1 ^{ère} Gén	24%	19%	36%	20%
	2 ^{ème} Gén	27%	19%	44%	10%
Espagnols	1 ^{ère} Gén	6%	8%	33%	53%
	2 ^{ème} Gén	26%	18%	38%	18%
Italiens	1 ^{ère} Gén	4%	6%	26%	66%
	2 ^{ème} Gén	19%	17%	41%	23%
Polonais	2 ^{ème} Gén	20%	16%	32%	33%
Portugais	1 ^{ère} Gén	10%	10%	46%	34%
	2 ^{ème} Gén	26%	18%	49%	6%
Africains	1 ^{ère} Gén	26%	23%	39%	12%
Turcs	1 ^{ère} Gén	15%	18%	42%	25%

Tableau 4 : Niveau d'éducation des femmes dans les différents groupes

Situations professionnelles obtenues

Le tableau 5 présente les résultats des groupes en ce qui concerne les catégories professionnelles des personnes actives.³⁴ La comparaison des résultats du tableau 5 avec les résultats en matière d'enseignement dans le tableau 2 semble indiquer une

³⁴ Les étudiants, les retraités et les chômeurs sont exclus de ces données et ne sont pas comptés dans les pourcentages. En outre, les résultats ne sont pas présentés pour le pourcentage de personnes interrogées qui travaillent dans le secteur agricole parce que les chiffres sont trop faibles parmi la plupart des groupes de migrants. Les travailleurs agricoles ne figurant pas dans ces tableaux, certaines de ces colonnes peuvent donc ne pas atteindre 100%.

plus grande diversité au sein des groupes en termes de profils professionnels. Par exemple, les migrants Turcs et Portugais sont particulièrement concentrés dans les secteurs de travail manuel, les Antillo-Guyanais comptent beaucoup d'employés, et les Africains, les Polonais et les Français métropolitains obtiennent les pourcentages les plus élevés de **cadres moyens et supérieurs**. Une grande partie de cela est conforme à la croyance conventionnelle en ce qui concerne la structure de l'emploi des migrants – il est connu que les migrants turcs et portugais sont allés travailler dans le secteur manuel et que les Antillo-Guyanais ont eu tendance à être employés du secteur public. Le pourcentage relativement élevé de cadres moyens et supérieurs africains pourrait surprendre certains lecteurs bien qu'il résulte logiquement du pourcentage relativement élevé de migrants africains avec un niveau d'éducation supérieure.

	Travailleurs manuels	Employés	Artisans-commerçants-chef d'ent.	Prof. Intern.	Cadres*
Natifs métropolitains	25%	30%	7%	21%	11%
Antillais-Guyanais	26%	48%	1%	19%	6%
Maghrébins	31%	35%	6%	20%	9%
Espagnols	29%	34%	8%	20%	9%
Italiens	30%	32%	8%	21%	8%
Polonais	25%	29%	6%	27%	13%
Portugais	45%	32%	6%	13%	3%
Africains	20%	40%	4%	21%	16%
Turcs	59%	22%	9%	8%	3%

* *cadres : professions libérales, cadres moyens et supérieurs*

Tableau 5 : Catégorie professionnelle parmi les membres actifs de différents groupes

Sources: INSEE 1999; 2003 EDP

Les tableaux 6 et 7 présentent les données d'emploi des différents groupes en les spécifiant selon le sexe et la génération. Dans l'ensemble, les femmes sont moins susceptibles que les hommes d'être employées dans un secteur manuel et davantage susceptibles d'être employées. En outre, il existe une tendance générale vers de plus faibles pourcentages de travailleurs manuels et de plus gros pourcentages de travailleurs intermédiaires et cadres moyens et supérieurs parmi la deuxième génération que parmi la première génération. C'était prévisible dans la mesure où la première génération de migrants est plus susceptible d'avoir un niveau d'instruction plus faible et la deuxième génération de migrants est plus susceptible d'être plus familiarisée avec la société française et, par conséquent, d'atteindre un statut professionnel élevé.

Les hommes maghrébins sont une exception notable à cette tendance, car 54% de la deuxième génération est employée dans les professions manuelles alors que c'est le cas pour seulement 39% de la première génération. En outre, 17% des hommes maghrébins de la première génération étaient des cadres moyens et supérieurs alors qu'ils n'étaient que 6% parmi ceux de la deuxième génération. C'est une évidence de la mobilité à la baisse des hommes maghrébins, qui corrobore certaines des enquêtes publiées par certains grands médias populaires sur l'origine des problèmes dans les communautés maghrébines. Des preuves complémentaires peuvent être trouvées dans les données concernant le taux de chômage, présentées dans la section suivante. Mais il est aussi possible que ces données exagèrent l'ampleur de la mobilité à la baisse parmi les hommes du Maghreb parce que ces calculs ne prennent pas en compte les étudiants. Les données de l'EDP sur la structure par âge parmi les groupes de migrants suggèrent que les Maghrébins sont l'un des groupes les plus jeunes.³⁵ Les maghrébins comptent un

³⁵ Par exemple, dans l'échantillon EDP 22% de Maghrébins avaient moins de 30 ans, alors que tel est le cas pour 5% de Français d'origine métropolitaine.

pourcentage plus important de personnes qui vont encore à l'école et ne sont donc pas encore entrés sur le marché du travail. En théorie, comme ces jeunes Maghrébins arrivent dans le marché du travail avec une plus grande familiarité avec la société française que ne l'ont les migrants de première génération, ils devraient améliorer les données présentées dans le tableau 6. Néanmoins, les difficultés rencontrées en France par de nombreux jeunes Maghrébins qui souhaitent intégrer le marché du travail posent un problème important pour la cohésion sociale et l'avenir de l'intégration des migrants.

Ce n'est pas la distribution la plus jeune, mais elle se combine avec le fait que les Maghrébins sont plus susceptibles que les autres groupes de vivre dans les quartiers défavorisés, où l'éducation et les opportunités d'emploi à mobilité ascendante sont limitées. Cela explique pourquoi les données révèlent des pourcentages plus importants de travailleurs manuels qu'habituellement chez les personnes de la deuxième génération.

		Travailleurs manuels	Employés	Artisans- commerçants- chef d'ent.	Prof. Interm.	Cadres
Antillais- Guyanais	1 ^{ère} Gén	44%	30%	2%	18%	7%
	2 ^{ème} Gén	33%	36%	2%	22%	7%
Maghrébins	1 ^{ère} Gén	39%	15%	10%	18%	17%
	2 ^{ème} Gén	54%	15%	5%	20%	6%
Espagnols	1 ^{ère} Gén	50%	10%	12%	18%	7%
	2 ^{ème} Gén	41%	15%	9%	21%	12%
Italiens	1 ^{ère} Gén	51%	8%	15%	16%	7%
	2 ^{ème} Gén	43%	13%	9%	23%	9%
Polonais	1 ^{ère} Gén	-	-	-	-	-
	2 ^{ème} Gén	39%	13%	7%	27%	15%
Portugais	1 ^{ère} Gén	61%	8%	12%	14%	5%
	2 ^{ème} Gén	55%	14%	5%	20%	6%
Africains	1 ^{ère} Gén	32%	16%	6%	25%	21%
	2 ^{ème} Gén	-	-	-	-	-
Turcs	1 ^{ère} Gén	64%	7%	17%	8%	3%
	2 ^{ème} Gén	-	-	-	-	-

Tableau 6 : Distribution des catégories professionnelles
des hommes parmi les différents groupes
Sources: Insee 1999; 2003 EDP

Note: comme la taille des échantillons était trop faible (i.e. <100) pour les Polonais de première génération interrogés et pour les Turcs et les Africains de deuxième génération interrogés, leurs résultats n'ont pas été mentionnés dans le tableau.

		Travailleurs manuels	Employés	Artisans- commerçants- chef d'ent.	Prof. Interm.	Cadres
Antillais- Guyanais	1 ^{ère} Gén	9%	68%	1%	17%	5%
	2 ^{ème} Gén	11%	55%	0%	29%	5%
Maghrébins	1 ^{ère} Gén	14%	55%	5%	18%	8%
	2 ^{ème} Gén	13%	58%	2%	22%	5%
Espagnols	1 ^{ère} Gén	20%	58%	6%	11%	3%
	2 ^{ème} Gén	12%	53%	6%	20%	7%
Italiens	1 ^{ère} Gén	29%	47%	6%	11%	3%
	2 ^{ème} Gén	15%	53%	5%	19%	6%
Polonais	1 ^{ère} Gén	-	-	-	-	-
	2 ^{ème} Gén	17%	48%	6%	23%	7%
Portugais	1 ^{ère} Gén	24%	58%	4%	12%	2%
	2 ^{ème} Gén	17%	61%	3%	14%	4%
Africains	1 ^{ère} Gén	9%	66%	2%	14%	9%
	2 ^{ème} Gén	-	-	-	-	-
Turcs	1 ^{ère} Gén	-	-	-	-	-
	2 ^{ème} Gén	-	-	-	-	-

Tableau 7 : Distribution des catégories professionnelles
des hommes parmi les différents groupes
Sources: Insee 1999; 2003 EDP

Note: La taille des échantillons était trop faible (c'est-à-dire <100) pour les Turcs de première et deuxième générations, pour les Polonais de première génération, et pour les Africains de deuxième génération ; leurs résultats ne figurent donc pas dans le tableau.

Le taux de chômage

Le tableau 7 présente les résultats de l'EDP en ce qui concerne les taux de chômage selon les groupes, le sexe et les générations. La première colonne de gauche indique que le taux de chômage a été à peu près similaire (10-15%) pour la plupart des groupes, mais qu'il était cependant beaucoup plus élevé pour les Africains (23%), Maghrébins (28%) et les migrants turcs (29%). Cela donne à penser qu'en général ces groupes éprouvent les plus grandes difficultés à accéder à l'emploi, bien qu'il y ait quelques différences importantes selon le sexe et la génération. En général, les membres de la deuxième génération (et en particulier la deuxième génération de femmes) ont des taux de chômage plus élevés que ceux de la première génération. Cela fait partie d'une tendance plus large dans la société française : les jeunes ont davantage de difficultés à accéder au marché du travail. Toutefois, les résultats du tableau 7 montrent qu'il existe d'importantes différences entre les groupes de migrants et notamment que les migrants de deuxième génération d'origine extra-européenne souffrent de taux de chômage plus élevés.³⁶ Le taux de chômage élevé pour les Africains est particulièrement préoccupant compte tenu du relativement bon résultat en matière d'éducation présenté plus tôt. Cela suggère que les Africains font face à des obstacles spécifiques en ce qui concerne l'accès au marché du travail en France.

³⁶Les Antillo-Guyanais et les Maghrébins de deuxième génération ont des taux de chômage particulièrement élevés. Malheureusement, la faible taille de l'échantillon pour les Africains et les Turcs de deuxième génération ne rend pas les résultats suffisamment fiables pour les présenter ici en fonction de la génération et du sexe. Cependant, le petit échantillon de résultats laissait penser que ces groupes pouvaient faire face à un taux de chômage élevé parmi la deuxième génération, comparable avec ceux des Antillo-Guyanais et des Maghrébins.

	Général	1 ^{ère} Gén. Hommes	2 ^{ème} Gén Hommes	1 ^{ère} Gén Femmes	2 ^{ème} Gén Femmes
Natifs Métrop. ³⁷	10%	9%	12%	11%	17%
Antillais- Guyanais	15%	12%	25%	14%	24%
Maghrébins	28%	22%	30%	29%	29%
Espagnols	12%	8%	11%	13%	16%
Italiens	11%	7%	8%	15%	13%
Polonais	12%	-	11%	-	14%
Portugais	11%	6%	9%	11%	17%
Africains	23%	16%	-	31%	-
Turcs	29%	23%	-	-	-

Tableau 8 : Taux d'employabilité parmi les différents groupes français

Note: Les résultats ont été omis pour les sous-groupes aux échantillons trop faibles (i.e. <100)

Synthèse socio-économique

Cette section a utilisé des données EDP pour présenter un aperçu des résultats socio-économiques de divers groupes d'origine migrante. Les résultats étaient parfois cohérents avec la sagesse conventionnelle ; ils étaient aussi parfois surprenants. Cela suggère que l'EDP est une ressource précieuse qui doit être utilisée pour promouvoir une meilleure prise de conscience de la dynamique d'intégration des migrants en France et qu'elle doit être utilisée pour formuler de meilleures politiques publiques. Les données présentées ici ont été fondées avec le recensement de

³⁷ Les comparaisons en termes de « génération » pour les français métropolitains sont fondées sur les catégories d'âge, parce que tous les répondants étaient nés en France métropolitaine. La « première génération » française inclut des personnes âgées de 45 ans et plus, et la « deuxième génération » inclut des individus âgés de 16 à 44 ans.

1999 qui n'est malheureusement pas le recensement le plus récent. Il faudrait mener davantage d'enquêtes utilisant l'EDP et des données récentes pour donner une figure plus actualisée des destinées socio-économiques des migrants.

VOTE ET POLITIQUE D'INTEGRATION

La seconde question que j'ai tâché de traiter avec l'EDP consiste à savoir si les citoyens d'origine migrante avaient des comportements de vote différents de ceux des citoyens d'origine autochtone. J'ai du reste examiné si ces dynamiques variaient selon les groupes de migrants. Le sujet est important parce que des troubles récents dans les zones urbaines et périurbaines de France ont soulevé des questions sur la mesure dans laquelle les populations d'origine migrante peuvent accéder aux canaux politiques standards et si certains estiment que la lutte contre la violence du système est la seule option.

Les migrants ont toujours été moins actifs que les autochtones dans la politique officielle parce que beaucoup ne possèdent pas la nationalité française. Même lorsque les migrants ont obtenu la nationalité française, leur pleine participation à la politique française a souvent été lente du fait de leur intérêt pour leur patrie d'origine ou des difficultés socio-économiques qui limitent leurs possibilités d'engagement. Dans les années 1980, la participation politique des migrants est devenue une question publique de plus en plus saillante en France dans la mesure où les membres de la deuxième génération de migrants en provenance du Maghreb utilisaient leur statut de citoyen pour faire pression pour une plus grande intégration dans la société française. Cette nouvelle mobilisation a encouragé les partis politiques dominants à courtiser l'électorat émergent des électeurs d'origine non européenne. Pourtant, la plupart des observateurs ont reconnu que

l'intégration politique des migrants a été lente, inégale et à conduit à de nombreuses frustrations telles celles qui se sont exprimées durant les émeutes de l'automne 2005. En outre, le manque de données fiables et systématiques sur la participation politique en France des migrants et des personnes d'origine migrante persiste du fait des diverses restrictions sur la collecte de données. La présente recherche représente donc une occasion unique d'utiliser les données existantes pour obtenir un aperçu concret sur l'incorporation politique des migrants.

La combinaison de l'informatique et de l'EPE : Analyse des votes

L'Enquête Participation Electorale est un rapport sur la participation au scrutin dans chaque circonscription à l'échelle du pays ; il montre si chaque citoyen français inscrit sur les listes a voté ou non. Un numéro d'identification personnel identifiait les sujets dans les deux enquêtes et m'a permis de fusionner les variables EDP avec un échantillon aléatoire de données de vote issues de l'EPE. Alors que l'EDP était disponible depuis les années 1960, l'EDP et les numéros d'identification personnels de l'EPE ne sont compatibles que depuis la fin des années 1990, ce qui explique pourquoi aucune analyse du comportement de vote des minorités migrantes n'avait été possible pour les élections précédentes. J'ai utilisé l'EDP et l'EPE pour analyser la participation parmi sept groupes différents : les Français natifs de métropole, les Espagnols, les Italiens, les Polonais, les Portugais, les Maghrébins et les Antillo-Guyanais. Comme on l'a vu dans la section précédente sur les résultats socio-économiques, l'EDP dispose en lui-même d'un échantillon plus large qui permettrait la comparaison d'un plus éventail large de groupes d'origine nationale mais les fichiers compatibles avec l'EPE ne concernent qu'un nombre limité de personnes interrogées.

L'EPE 2004 donne des résultats pour trois élections: les élections au Parlement européen, le premier tour des élections régionales et le second tour des élections régionales. Comme ce sont les données officielles recueillies auprès des bureaux de vote, la seule information qu'il donne sur le comportement électoral consiste à savoir si une personne a voté ou non.³⁸ Le tableau 9 présente les taux de participation à chaque élection pour les groupes d'origine migrante. Comme on pouvait s'y attendre, les taux de participation sont plus élevés pour tous les groupes pour les élections régionales. A chaque élection, les métropolitains d'origine autochtone ont les taux de participation les plus élevés, suivis par les quatre groupes de migrants européens. Le taux de participation le plus faible pour chaque élection concerne les maghrébins et les Antillo-Guyanais. Ces résultats suggèrent l'existence d'importantes différences dans le comportement politique des groupes de personnes d'origine migrante.

	Natifs métrop	Espagnols	Italiens	Polonais	Portugais	Maghrébins	Antillo-Guyanais
Euro	46%	45%	42%	37%	34%	30%	25%
Région 1	66%	66%	64%	62%	57%	50%	47%
Région 2	70%	68%	66%	59%	59%	56%	53%
N	21.476	313	459	142	157	369	230

Tableau 9 : Participation au scrutin parmi les citoyens français dans les trois élections de 2004 (Parlement européen, élections régionales du premier et second tour)
Source: 2004 EPE, 2003 EDP

³⁸ On ne peut obtenir à parti de ces données des informations plus détaillées sur les candidats et les préférences des partis car cela nécessiterait de violer le droit aux bulletins secrets

L'analyse statistique indique que les différences de participation entre les Français d'origine métropolitaine et chacun des groupes de migrants d'origine européenne ne sont pas statistiquement significatives. Cela suggère que les migrants d'origine espagnole, italienne, polonaise et portugaise de la première et de la deuxième génération sont tout autant susceptibles de voter que les Français d'origine métropolitaine. Mais les différences de participation entre les Maghrébins et les Antillais-Guyanais d'une part, et les Français d'origine métropolitaine d'autre part, sont statistiquement significatives. Cela donne à penser que les migrants d'origine non-européenne sont politiquement les plus désavantagés, ce qui corrobore la sagesse conventionnelle concernant l'intégration des migrants en France.

Pour découvrir pourquoi les taux de participation ont été plus faibles pour les Antillo-Guyanais et les Maghrébins, j'ai effectué une analyse statistique qui évaluait l'importance de divers facteurs supposés importer en matière de vote (le statut socio-économique, l'âge, le contexte politique). Les Antillo-Guyanais et les Maghrébins sont moins susceptibles d'avoir un niveau socio-économique élevé que les Français nés en métropole et ils sont plus susceptibles d'être jeunes, ces deux facteurs pouvant expliquer leur faible taux de participation. Cependant, même en prenant ces facteurs en compte, je trouve que les Antillais et Maghrébins ont des taux de participation encore plus bas que les Français métropolitains. Au lieu de cela, il faut mettre l'accent sur l'importance du contexte géographique ; j'avance que la ségrégation résidentielle explique le mieux le faible taux de participation parmi les Maghrébins et les Antillo-Guyanais dans l'EPE. Je prétends que cela signifie que les facteurs déterminants du comportement électoral des migrants d'origine non-européenne en France sont similaires à ceux des natifs métropolitains. Toutefois, les résidents de quartiers défavorisés sont moins susceptibles de voter et dans la mesure où les migrants d'origine non-européenne sont plus susceptibles de vivre dans les zones urbaines et suburbaines défavorisées que les

personnes d'origine métropolitaine, ils ont une participation générale moins importante.³⁹

Implications de l'analyse de vote

L'EDP et le EPE nous permettent d'examiner le comportement de vote entre des individus migrants de la première et de la deuxième génération. Cette solution est préférable à une simple analyse de la première génération car elle fournit une image plus large de la façon dont se déroule l'intégration des immigrants. Les analyses EDP et EPE fournissent des données concrètes à l'appui de la thèse selon laquelle la première et la deuxième génération d'immigrants d'origine espagnole, italienne, polonaise, portugaise s'est bien intégrée politiquement en France. Mais cette analyse fournit également des données pour appuyer l'argument selon lequel les première et deuxième générations de migrants d'origine maghrébine et antillo-guyanaise ne se sont pas bien intégrées politiquement. C'est une découverte importante car elle suggère que davantage de travail doit être fait pour s'assurer que les citoyens d'origine antillo-guyanaise et maghrébine deviennent des citoyens pleinement engagés dans la vie politique. En outre, l'EPE ne comprend que des données sur les électeurs inscrits et comme les migrants européens d'origine non européenne ont tendance à avoir un taux d'inscription sur les listes électorales plus faible que celui des Français d'origine métropolitaine, l'écart réel de participation est susceptible d'être encore plus grand que celui qui apparaît dans le tableau 5.

Beaucoup d'observateurs ne seront pas surpris par ces résultats parce que, en France, il paraît admis que les migrants d'origine non-européenne sont confrontés à des difficultés d'intégration

³⁹ Pour plus de détails sur cette analyse ainsi que l'intégralité des modèles statistiques pertinents, V. Rahsaan Maxwell, « La participation politique en France, parmi les immigrants d'origine non-européenne: ségrégation ou intégration? », *Journal of Ethnic and Migration Studies* (à paraître)

plus importantes que celles des migrants d'origine européenne. Mais l'EDP et l'EPE permettent une analyse statistique plus détaillée de l'importance relative des différents facteurs de participation politique. Cet ensemble de données permet de souligner la ségrégation résidentielle comme le facteur le plus important pour expliquer les taux de participation plus faibles des Antillo-Guyanais et des Maghrébins par rapport à ceux des Français d'origine métropolitaine.

Les résultats de l'EDP et de l'EPE s'ajoutent à un champ d'analyse plus large sur la façon dont la ségrégation spatiale et résidentielle affecte la société française. Les quartiers urbains et de banlieue défavorisés sont un problème tout autant pour les résidents d'origine migrante et métropolitaine parce qu'ils offrent peu de ressources éducatives et professionnelles permettant un engagement productif dans la société. Dans la mesure où les résidents de ces quartiers sont confrontés à de multiples désavantages dans leur vie quotidienne, il se peut qu'ils ne soient pas à l'aise avec les activités politiques officielles et qu'ils continuent de se tourner vers le type d'action violente qui a frappé les quartiers français au cours des dernières décennies.

CONCLUSION

L'EDP est une source précieuse de données pour l'analyse des migrants de première génération et les individus d'origine migrante de deuxième génération en France. Contrairement à d'autres sources de données concernant les migrants de deuxième génération, l'EDP permet de distinguer entre les descendants des colons français et les sujets coloniaux de la France. Cela permet une analyse plus précise de la manière dont les résidents d'origine non-européenne s'intègrent dans la société française.

Une des objections les plus fortes lancées contre les statistiques ethniques est de réifier les catégories subjectives. Par comparaison, l'EDP permet d'analyser les destinées des migrants de deuxième génération en mettant l'accent sur leur origine géographique et en ne recourant pas à des catégories subjectives telles que « race » ou « origine ethnique ». À certains égards, cela facilite une analyse plus précise que l'auto-identification avec des catégories qui peuvent chacune signifier des choses différentes pour chacun. Il est néanmoins important de noter que, parce que l'analyse EDP est fondamentalement géographique, elle peut légèrement diverger de la manière dont les catégories sont perçues dans la vie publique. La catégorie des « Français d'origine métropolitaine » peut ainsi inclure un petit nombre de migrants de troisième génération dont les parents sont nés en France métropolitaine comme citoyens français mais qui sont encore perçus par la société traditionnelle comme des « d'origine migrante » en raison de leur couleur de peau ou de leurs pratiques religieuses. En outre, la catégorie de « Antillo-Guyanais » peut inclure un petit nombre de Français « métropolitains » né dans les Antilles-Guyane. Il est donc important de ne pas faire de glissement conceptuel entre les catégories nationales et géographiques de l'EDP et les multiples autres formes d'identité qui peuvent être pertinentes dans la vie publique.

Malgré les nombreuses vertus de l'EDP, il y a trois importantes limitations à son utilisation pour étudier les populations d'origine migrante en France. Une première limitation est qu'il s'agit surtout d'une étude démographique et qu'elle est limitée aux variables du recensement. Dans certaines circonstances, l'EDP peut être combiné avec d'autres fichiers compatibles avec le recensement (par exemple, l'EPE), mais en ce moment, il n'est pas possible d'utiliser l'EDP pour examiner les attitudes des migrants envers la société, sur des questions politiques et des descriptions qualitatives de leurs expériences en France ou d'autres variables non démographiques intéressantes.

Une autre limitation est que l'EDP ne permet que l'examen des immigrants de deuxième génération mais est incapable de distinguer entre les répondants dont les grands-parents ou arrière-grands-parents étaient des migrants et ceux dont les grands-parents ou arrière-grands-parents étaient des autochtones. Dans un monde idéal, les communautés de migrants seraient parfaitement intégrées au niveau de la troisième génération mais les troubles récents en France parmi les jeunes migrants de la troisième génération suggèrent que tel n'est pas le cas. En outre, des recherches détaillées menées aux États-Unis sur les trajectoires d'intégration suggèrent que les résultats peuvent s'améliorer ou se dégrader durant la quatrième génération et qu'une attention plus soutenue devrait être accordée à la diversité des trajectoires d'intégration possibles sur la longue durée.⁴⁰

Enfin, les fichiers EDP sont lourds et difficiles d'accès du fait de la nature sensible des données concernant les citoyens. Le long processus de demande et les conditions limitées de l'analyse des données de l'INSEE dans les bureaux de Paris constituent un obstacle majeur à la quantité de connaissances qui peuvent être produites au moyen de l'EDP. Davantage de projets de recherche utilisant l'EDP seraient menés si les données étaient plus facilement disponibles. Il est compréhensible que certaines informations sensibles dans le cadre de l'EDP soient étroitement surveillées lorsque les données sont utilisées pour l'analyse. Mais très peu de projets de recherche en sciences sociales ont réellement besoin de ces informations ; une option serait donc que l'Insee fasse une version limitée de l'EDP (sans les noms et les adresses des répondants) et la mette à la disposition d'un public plus large. En outre, il faut consacrer davantage de ressources à l'amélioration de la diffusion des données. Les

⁴⁰ Voir par exemple, Tomás Jiménez, "Mexican-Immigrant Replenishment and the Continuing Significance of Ethnicity and Race," *American Journal of Sociology*, 2006, 113 (6): 1527-1567. Edward Telles and Vilma Ortiz, *Generations of Exclusion: Mexican Americans, Assimilation and Race*. New York: Russell Sage Foundation Press, 2008

sources de données et les archives de données dans d'autres pays (par exemple, le UK Data Archive, l'Interuniversity Consortium for Political and Social Research, ou de l'European Social Survey) postent leurs bases de données en ligne de façon à ce qu'elles puissent être téléchargées gratuitement par des utilisateurs enregistrés partout dans le monde. Cela facilite une analyse plus détaillée par un éventail plus large de chercheurs et une plus grande production de savoir.

En comparaison avec d'autres pays, les informations sur l'intégration des migrants en France ne sont disponibles que sporadiquement et pour un nombre limité de sujets. Le débat sur l'intégration des migrants en France est de ce fait trop souvent fondé sur des anecdotes. L'EDP est un outil qui peut être utilisé pour fournir des données plus détaillées et plus fiables sur l'intégration des immigrants de différentes générations et son accès devrait être élargi pour inclure davantage de chercheurs. En outre, les futures études devraient être rendues plus faciles d'accès (par un téléchargement gratuit des données sur Internet). Ces mesures généreraient une production de connaissances de meilleure qualité et faciliteraient une meilleure politique publique dans ce domaine essentiel qu'est l'intégration des migrants et de leurs enfants.